

Description de tâches

DIRECTEUR(-TRICE) GÉNÉRAL(E)

1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité du conseil d'administration, la personne responsable de la direction générale assure la gestion d'un collège d'enseignement général et professionnel.

Elle s'assure de la continuité de la mission de formation telle que définie dans la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Tout en donnant priorité à la mise en œuvre des programmes de formation pour lesquels le Cégep a reçu l'autorisation du MEES, elle a le mandat d'organiser et de gérer un ensemble d'activités qui permettent au Cégep d'arrimer son développement à l'évolution des réalités éducative, sociale, culturelle et économique de sa région et du Québec :

- en faisant évoluer l'offre de formation de l'enseignement régulier et de la formation continue;
- en assurant de multiples façons une veille stratégique aux plans local, national et international;
- en favorisant l'innovation aux plans suivants : gestion, technologie, développement et recherche pédagogique, recherche appliquée et transfert technologique;
- en positionnant l'institution comme un partenaire incontournable au niveau régional et au niveau national dans ses pôles d'excellence;
- en maintenant un haut niveau de mobilisation des personnes, des groupes, des unités de travail dans l'accomplissement de la mission sociale du Cégep.

2. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS

- ❑ **Gestion générale et encadrement des pratiques par des politiques, règlements, procédures respectant les lois et la mission du Cégep**
 - En collaboration avec les autres directions et la régie élargie, développer et présenter au conseil d'administration le plan stratégique et le plan de développement du Cégep. Préciser les priorités annuelles, les plans de travail de toutes les unités et être responsable de leur mise en œuvre.
 - S'assurer de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan de la réussite et de sa contribution à la mission.
 - S'assurer de la préparation du budget, le présenter au conseil d'administration pour approbation, voir à l'établissement de contrôles budgétaires et des effectifs, questionner les écarts au budget et prendre les actions correctrices.

- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques, règlements et procédures institutionnelles nécessaires à une gestion rigoureusement supportée par les valeurs institutionnelles (engagement, audace, excellence et savoir-être) :
 - en consultant les groupes et instances;
 - en assurant les mises à jour requises;
 - en respectant le cadre législatif du gouvernement québécois.
 - Développer, en collaboration avec les responsables de dossiers, un plan d'action afin de mettre en œuvre les priorités de développement retenues par le conseil d'administration : plan d'équipement, plan de développement des systèmes de gestion et des systèmes informatiques, etc.
 - S'assurer de la préparation, pour le conseil d'administration et le Comité exécutif, des rapports synthèses et fournir toutes les informations pertinentes afin d'assurer l'éclairage nécessaire à la prise des décisions.
 - Évaluer et contrôler l'efficacité des services.
 - Gérer les revenus du collège et proposer aux instances appropriées le développement de nouveaux services en fonction de critères tels les besoins de la clientèle, la rentabilité et l'autofinancement.
 - Maintenir, avec l'équipe de direction et conséquemment avec toutes les unités de travail sous la responsabilité de chaque direction, une gestion de type participatif ou collégial :
 - en définissant clairement les mandats de chaque direction;
 - en établissant des processus de collaboration entre les directions selon les objets;
 - en appliquant les processus de consultation nécessaires avec les instances, les groupes et les unités de travail concernés;
 - en réunissant toutes les directions dans les processus de décision où l'intérêt de l'institution prédomine sur celui des directions elle-même;
 - en évaluant au besoin et assurément deux fois l'an le degré de réalisation des mandats.
- **Développement du Cégep et de la communauté**
- Concrétiser une vision de développement du Campus de Lotbinière et assurer notre positionnement auprès du milieu socio-économique de Lotbinière.
 - Assurer le développement du Cégep et contribuer au développement régional, voire provincial (autorisations nationales, CCTT) :
 - en coordonnant le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan de développement institutionnel (consultation, priorisation, planification annuelle, affectation des ressources);
 - en établissant et entretenant, par une participation active, un réseau d'alliances stratégiques régionales, nationales, internationales bénéfiques au Cégep et à la région;
 - en étant à l'affût des besoins d'ordre éducatif, social, économique et culturel du Cégep et la région;
 - en consolidant les pôles (créneaux) d'excellence institutionnels;
 - en offrant des programmes de formation diversifiés et adaptés;
 - en mettant au service de la région et de la province ses deux centres collégiaux de transfert technologique;

- en mettant à la disposition de ses clientèles multiples des services, des espaces, des équipements et autres ressources les plus avancés à la portée de l'institution;
 - et en mobilisant l'ensemble du personnel autour de nos objectifs de développement.
 - Rechercher, établir et maintenir avec des Cégeps, des universités, des centres de services scolaire, des entreprises, la communauté des affaires et des organismes à but non lucratif, des partenariats ou des alliances stratégiques en vue de susciter des développements pour le Cégep ou sa communauté, de cerner constamment leurs besoins, d'offrir des programmes de formation adaptés, d'attirer des clientèles cibles et de maximiser l'utilisation des équipements et des ressources du Cégep.
 - Assurer la création, la pérennité et le contrôle d'une ou de corporations permettant au Cégep de réaliser de manière efficiente certaines activités favorisant la bonne marche du Cégep.
 - Mettre en valeur, la qualité des enseignements du Cégep, en particulier les programmes exclusifs, et rendre publics les réussites pédagogiques, les travaux de recherche et les projets spécifiques du Cégep.
- ❑ **Promotion et mise en valeur de l'institution**
- Assurer le rayonnement de l'institution aux niveaux local, régional, national et international :
 - en coordonnant tous les moyens de promouvoir la qualité de ses programmes de formation, l'excellence des résultats de la communauté étudiante et la qualité du milieu de vie institutionnel;
 - en participant activement à des instances locales, régionales et nationales où le dynamisme et l'ouverture de l'institution sont affirmés;
 - et en favorisant chez le personnel et la communauté étudiante la conscience de participer à l'image institutionnelle projetée d'une part et, d'autre part, en les mobilisant à agir pour renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance qui contribuent au rayonnement de l'institution;
 - Développer les programmes de promotion, par le biais du service des communications, pour faire connaître les services offerts par le Cégep et pour recruter la clientèle.
- ❑ **Entretien d'une gestion des ressources humaines efficace et valorisante et d'un climat institutionnel mobilisant**
- Assurer le développement et la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines, du programme d'intégration des nouveaux employés et du plan de la gestion de la relève (accueil, intégration, support, évaluation, mobilité, recrutement, préparation à la retraite) :
 - en consultant les groupes et instances dans l'élaboration des cadres d'action;
 - en impliquant les personnes, groupes, unités de travail dans diverses opérations de mise en œuvre (accompagnement, développement de carrière, « mentorat », évaluation);
 - et en apportant les ajustements requis par l'évolution de la conjoncture.
- ❑ **Entretien d'un climat institutionnel mobilisant.**
- Instaurer et entretenir un climat institutionnel favorable aux études, au travail, comme toute à la réalisation de la mission et des objectifs de l'institution :

- en ayant des pratiques de communication limpides;
 - en traitant les problématiques de toutes natures avec fermeté, constance et bienveillance;
 - en impliquant les personnes, instances, groupes et unités de travail dans la résolution des problèmes qui les concernent et dans les projets de développement qui les touchent;
 - en valorisant les diverses réalisations.
- Évaluer bi-annuellement le rendement du personnel de direction sous son autorité immédiate, prendre les actions nécessaires pour que chacun s’acquitte de ses fonctions avec compétence et s’assurer que les membres de la direction évaluent leurs cadres et leur personnel.

❑ **Autres tâches**

- Voir à la préparation du rapport annuel.
- Développer des sources de revenus additionnels, notamment par la mise en place et le suivi d’une fondation.
- Représenter le Cégep dans les différents comités, tant à l’interne qu’à l’externe.